

ÉTAPE 3

Vos bulletins de salaire

Votre employeur déclare les heures que vous avez réalisées au CNCESU (Centre National CESU).

Suite à sa déclaration, un bulletin de salaire vous sera adressé par le CNCESU.

Vos bulletins sont consultables sur :

www.cesu.urssaf.fr

Vos contacts utiles

> Pour toute question liée à votre affiliation ou vos remboursements de titres, vous pouvez contacter le CRCESU :

CRCESU

0 892 680 662

Service 0,40 € / min
+ prix appel

www.cr-cesu.fr

> Pour toute question liée au bulletin de salaire, vous pouvez contacter le CNCESU :

CNCESU

0 820 002 378

Service 0,12 € / min
+ prix appel

www.cesu.urssaf.fr

> Pour toute question liée au fonctionnement de vos chèques, des conseillers sont à votre écoute au :

0 800 295 295

Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h

> Pour toute question liée au droit du travail, à la déclaration et à la réglementation :

www.net-particulier.fr

Chèque seniors Val d'Oise est émis par la société EDENRED FRANCE S.A.S. au capital de 464 966 992 € - 393 365 135 R.C.S. Nanterre

Ticket
CESU Edenred

val
d'oise
le département

Guide de l'intervenant à domicile

CHÈQUE seniors Val d'Oise

Un CESU pour l'autonomie



Qu'est-ce que le Chèque seniors Val d'Oise ?

Le Chèque seniors Val d'Oise est un Chèque Emploi Service Universel préfinancé, émis par la société Edenred France pour le compte du Département du Val d'Oise.

C'est un **titre spécial de paiement** sous format papier ou dématérialisé, qui permet de régler l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile en emploi direct.

En tant que salarié exerçant dans le domaine des services à la personne, vos prestations effectuées auprès du bénéficiaire de l'APA sont rémunérées par ce titre de paiement.

ÉTAPE 1

Quelles démarches pour pouvoir être payé en Chèque seniors Val d'Oise ?

Vous devez vous affilier au Centre de Remboursement des CESU (CRCESU) (une seule fois et gratuitement). Pour cela :

> MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE RIB

> INSCRIVEZ-VOUS :

- **Soit directement en ligne :**
 - > sur le site Internet du CRCESU : www.cr-cesu.fr
 - > sur l'espace e-Ticket CESU de votre employeur
- **Soit sous format papier :**
 - > via le formulaire d'affiliation joint dans cette enveloppe

DÈS VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION

Le CRCESU vous adressera un courrier avec :

- votre Numéro d'Affiliation Nationale (code NAN),
- des bordereaux de remise personnalisés à votre nom, que vous utiliserez pour vous faire rembourser vos chèques papier.

ÉTAPE 2

Comment vous faire rembourser ?

DEUX POSSIBILITÉS :

1 VOTRE EMPLOYEUR A CHOISI LE CHÈQUE SENIORS VAL D'OISE DÉMATÉRIALISÉ :

Il lui suffit de déclencher un virement depuis son compte personnel e-Ticket CESU. Vous recevrez la valeur des titres sur votre compte bancaire sous 72h maximum.

2 VOTRE EMPLOYEUR A CHOISI LE CHÈQUE SENIORS VAL D'OISE PAPIER, VOUS POUVEZ SOIT :

- **Les envoyer par courrier au CRCESU**, accompagnés d'un bordereau de remise du CRCESU. Votre compte sera crédité sous 7 jours après réception.
- **Les déposer à votre banque***, accompagnés d'un bordereau de remise du CRCESU. Votre compte sera crédité sous 10 jours à compter de la réception de vos chèques par le CRCESU.

Dans les deux cas, signez et inscrivez votre nom au dos de chaque titre.

- **Vous faire payer directement en ligne** en saisissant le numéro de votre titre et le code sous la case à gratter (0.65€ TTC** par dépôt quels que soient le nombre de titres et la somme que vous remettez) sur le site du CRCESU. Votre compte sera crédité sous 48 heures.

* Sous réserve d'acceptation de votre banque.

** Tarif CRCESU applicable au 01/01/18.